



L'ÉPINE INFOS

N° 10 - 2^{ème} semestre 2020

EDITO DU MAIRE

Chères Épinotes, Chers Épinots,

Apparue fin 2019 en Chine, mais découverte en France au cours du premier trimestre 2020, la maladie appelée COVID-19 restera l'élément perturbateur de l'année 2020, impactant entre autres, tous les fonctionnements, les activités de l'ensemble des communautés et des communes, et à fortiori, L'ÉPINE. Pour chacun d'entre nous, il ne se passe pas une journée sans entendre parler de cette maladie ravageuse, amplement citée, commentée, disséquée, expliquée, crainte et couteuse, au point d'en redouter désormais les conséquences sanitaires et financières inhérentes à cette pandémie, bien loin d'être éteinte. Je ne m'épancherai pas plus sur ce séisme, sauf à vous inviter simplement à imiter vos élus particulièrement attachés à travers l'exécution de leurs missions communales, à endiguer la circulation du virus et à le faire disparaître.

C'est historique, nous avons fermé nos établissements publics tels que la mairie, l'école, les salles de l'Épinette et du Luxembourg, le terrain de sport, sans toutefois ne jamais fermer les services de la mairie, en nous adaptant et en mettant en application des mesures sanitaires strictes, avec, et cela mérite toute votre reconnaissance, la présence maximum des agents et des élus communaux.

En réalité beaucoup parmi vous, ont la sensation que tout se passe au ralenti en 2020, pour autant, dans le premier trimestre d'avant COVID, c'est vous qui avez magistralement élu un nouveau conseil composé pour un tiers, de nouveaux conseillers. L'impulsion, vous leur avez donnée, car dès sa mise en place, cette équipe rajeunie, s'est montrée tout de suite curieuse, impliquée, impatiente, car frustrée par le ralentissement dû aux légitimes recommandations sanitaires et sociales du gouvernement.

Elle a fait sienne l'annonce que je vous avais faite à la dernière cérémonie des vœux, où j'avais qualifiée l'année 2020, d'année de transition, due entre autre au changement de l'équipe communale, avec ces moments nécessaires consacrés à la découverte du fonctionnement complexe d'une commune et d'une communauté d'agglomération, ces moments de réflexion sur l'avenir, la prise en compte des opérations déjà lancées et donc prioritaires, et enfin la nécessité de passer une année en « pose fiscale » après un mandat 2014/2020, un peu explosif en dépenses d'investissement consacrées aux restaurations de nos bâtiments communaux : façade Sud de la Basilique, Orgue, Mairie, École, pour ne citer que des plus importants.

En fait tout cet « apprentissage » ne s'est jamais déroulé au ralenti, comme nous pouvons le ressentir dans notre vie de tous les jours, bien au contraire, vos élus ont rebondi en préparant l'année 2021 et après.

L'avenir immédiat engagé, concerne ces jours-ci, la pose de 11 caméras de vidéo-surveillance : une assurance pour votre propre sécurité et celle du territoire élargi, tout en protégeant nos bâtiments communaux.

Parallèlement, Châlons Agglo, grâce à un programme entièrement financé par les taxes de séjour, procédera à l'illumination extérieure de la Basilique, tandis que l'Évêché financera le chauffage de la travée principale de Notre Dame.

En vérité, cette année de transition budgétaire communale, est devenue très productive en travaux, et participera à votre bien-être, grâce à la chaleur des relations que la commune entretient avec les services extérieurs de la préfecture, de la région, du département, de Châlons Agglo, de la gendarmerie et de l'Évêché.

Ces soutiens seront encore vitaux à l'entame des chantiers de restauration du chevet et du déambulatoire de la Basilique Notre Dame, de chauffage de l'école et d'autres.

Vous le constatez, il y a également du positif dans cette année tronquée.

Aussi, votre Conseil et moi-même, en profitons pour vous souhaiter un agréable NOËL, un bon Nouvel An, même sans fête, et une très bonne année 2021.

A PROPOS DE NOS DECHETS

De nouvelles obligations environnementales faisant suite à la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et la protection sanitaire des milieux sensibles vont venir impacter le traitement des déchets mais aussi les prix futurs. Avant ce changement dont on reparlera, je propose de vous donner le bilan de l'année 2019.



	DECHETTERIE	ENCOMBRANTS	BIO DECHETS	PAPIERS (énorme revalorisation)	VERRES	EMBALLAGES (revalorisation intéressante)	ORDURES MENAGERES
POPULATION DESSERVIE	80 565 habitants	64 127 habitants	38 314 habitants	80 565 habitants	810 565 habitants	80 565 habitants	80 565 habitants
COÛT COMPLET	2 124 481 € TTC	42 069 € TTC	770 478 € TTC	159 074 € TTC	302 854 € TTC	1 338 844 € TTC	5 457 104 € TTC
COÛT AIDE (après aide)	2 003 318 € TTC	42 067 € TTC	768 424 € TTC	16 267 € TTC	214 345 € TTC	735 302 € TTC	4 894 491 € TTC
QUANTITES COLLECTEES	20 987 tonnes soit 260 kg/habitant hausse de 6,6 %	96 tonnes soit 1 kg/habitant baisse de 17 %	4 072 tonnes soit 51 kg/habitant hausse de 6 %	1 229 tonnes soit 16 kg/habitant baisse de 7 %	2 363 tonnes soit 29 kg/habitant baisse de 2,5%	1 704 tonnes soit 21 kg/an hausse de 3 %	19 821 tonnes soit 246 kg/habitant hausse de 2 %
COÛT TTC	101 €/tonne soit 26 €/habitant hausse de 9 %	439 €/tonne soit 1 €/habitant baisse de 26,5 %	189 €/tonne soit 10 €/habitant hausse de 10 %	123 €/tonne soit 2 €/habitant hausse de 9 %	128 €/tonne soit 4 €/habitant hausse de 12 %	785 € TTC soit 17 €/habitant hausse de 11 %	275 €/tonne soit 68 €/habitant hausse de 1 %
COÛT AIDE	95 €/tonne soit 25 €/habitant hausse de 9 %	439 €/tonne soit 1 €/habitant baisse de 23,5 %	189 €/tonne soit 10 €/habitant hausse de 10 %	13 €/tonne soit 0,2 €/habitant baisse de 151 %	91 €/tonne soit 3 €/habitant hausse de 9 %	431 €/tonne soit 9 €/habitant hausse de 27 %	247 €/tonne soit 61 €/habitant hausse de 0,6 %

FINANCEMENT TOTAL

COÛT COMPLET		RECETTES		COÛT AIDE		CONTRIBUTION DES HABITANTS (recettes TEOM)		RESULTATS	
COÛT TTC	Par Habitant	DIRECTES	Par Habitant	COMPLET	Par Habitant	TOTAL	Par Habitant	TOTAL	Par Habitant
10 194 822 €	127 €	1 520 669 €	19 €	8 674 214 €	108 €	8 968 664 €	111 €	294 450 €	3 €

MA CONCLUSION :

Aujourd'hui le budget de fonctionnement des ordures ménagères est favorable, et permet la réalisation d'investissements en cours, tel que la refonte de la déchetterie et le lancement de nouvelles études d'optimisation des résultats et des coûts. En effet, les quantités d'ordures ultimes produites par habitant sont trop élevées, ce qui produira à court terme un déficit lié à la future augmentation de la taxe sur cette catégorie d'ordures, taxe annoncée en forte hausse, pour inciter les habitants à mieux trier leurs déchets.

Le mot d'ordre est clair pour les législateurs : Trier plus, Trier intelligent, c'est du bien pour notre portefeuille et notre planète.

L'EAU POTABLE ET SA FACTURATION

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Châlons Agglo a la compétence de la distribution de l'eau potable dans ses 44 communes.

Cette première année consacrée à la prise en main du système en régie communautaire, s'est globalement bien déroulée mais un retard de facturation est constaté, suite à un relevé de compteur tardif.

Cependant pour comparer les deux facturations, il faut le faire avec le même volume :

Exemple pour une consommation de 120 m3	EAU POTABLE	REDEVANCE Prélèvement/pollution	PART FIXE	TOTAL HT	TVA 5,5 %	TOTAL TTC
CHÂLONS AGGLO	1,4513 € / M3	0,3017 € / M3	17,91 €	$(1,4513 + 0,3017 \times 120 \text{ m3}) + 17,91$ = 228,28 €	$228,27 \times 5,5 \%$ = 12,55 €	$228,27 + 12,55$ = 240,83 €
L'EPINE	1,50 / M3	0,28 € / M3	15,54 €	$(1,50 + 0,28 \times 120 \text{ m3}) + 15,54$ = 229,14 €	$229,14 \times 5,5 \%$ = 12,60	$229,14 + 12,60$ = 241,74 €

CONCLUSION : les deux prix sont très près l'un de l'autre, léger avantage même à Châlons Agglo.

Explication sur les facturations de la consommation de 2020 et après :

Début 2021, vous recevrez une facture d'une année complète sans doute un peu plus élevée que celle de 2019, car en 2019 vous aviez relevé votre compteur en Août/septembre, alors que la CAC vient de les relever seulement en novembre, donc 14 à 15 mois de facturation.



Votre facture fera apparaître une dépense fixe et une dépense liée à votre consommation réelle, avec un nouveau prix de base de l'eau.

A partir de 2021 et après : le relevé se fera tous les semestres ce qui engendrera :

Le paiement de votre facture « eau potable » 2 fois par an.

Le paiement de l'assainissement « eaux usées » se fera également 2 fois par an.

Autre nouvelle : on ne peut prévoir si le prix au m3 des diverses redevances diminuera ou augmentera, par contre Châlons Agglo lissera sur 7 ans le prix de fourniture de l'eau et la part fixe, jusqu'en 2026 :

ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	%
PART FIXE	17,91	18,18	18,45	18,73	19,01	19,29	19,38	+ 1,50 %
PART VARIABLE	1,45	1,40	1,36	1,31	1,27	1,23	1,19	- 3,02 %

MA CONCLUSION :

Le prix du m3 d'eau va continuer à diminuer, au moins sur 6 ans. A vous de faire l'effort d'en diminuer le volume.

LA SECURITE DE NOTRE TERRITOIRE

Après 18 mois, d'étude, de contre étude, et d'attente de subventions généreuses (80 %). La commune procèdera dès ce mois-ci, à la pose de 4 caméras de vidéo-surveillance à l'intérieur de la Basilique avec option pour une cinquième et de 7 caméras à l'extérieur dans les endroits névralgiques du territoire de L'EPINE décidés par les forces de l'intérieur et de la gendarmerie.

Montant de l'opération : 49.666 € - Subventions de l'Etat pour un total de : 43.064 € - Reste à charge Commune : 6.602 €

CHEQUE DE RELANCE POUR NOS COMMERCES

Les commerçants châlonnais et de l'Agglomération, sont une nouvelle fois fortement impactés par la crise sanitaire, il nous est donc apparu important de ne pas rompre le lien entre commerces et consommateurs.

Châlons Agglo a décidé d'apporter son aide aux chèques de relance, facteur essentiel pour la redynamisation économique.

La formule est connue : on propose de vous faire gagner 25 % en pouvoir d'achat grâce au chèque relance, et de vous forcer à les dépenser sur place assurant ainsi une reprise d'affaires à nos commerçants ;

- deux montants au choix : payez 8 € ou 20 € et bénéficiez d'un chèque de 10 € ou 25 €.

Ces chèques sont d'ores et déjà disponibles et utilisables dans tous les commerces Châlonnais et de notre agglomération, jusqu'en février 2021.

Chèques – modalités – liste des commerces participants – disponible sur le site : <https://www.achetezachelons.fr/>

PROFITEZ DE LA PRIME VELOS – CHALONS AGGLO

Châlons Agglo associée à la Ville de CHALONS, ont mis en place une aide financière de 200.000 € chacun, pour tout achat d'un vélo urbain neuf en excluant les VT et les vélos de course. L'aide ne peut être attribuée qu'aux habitants de l'agglomération, pour des vélos réglementairement équipés avec lumière obligatoire :

1 vélo par adulte et 2 vélos pour un couple d'adulte.

Deux types de vélos : vélo urbain neuf ordinaire, et vélo urbain neuf avec assistance électrique.

Les primes :

Vélo urbain **sans** assistance électrique :
(2cas)

- l'aide est égale à 20 % du prix d'achat jusqu'à 400 € TTC
- l'aide est un forfait de 100 € pour un prix d'achat supérieur à 400 € TTC

Vélo urbain **avec** assistance électrique :
(3 cas)

- l'aide est égale à 20 % du prix d'achat jusqu'à 500 € TTC
- l'aide est un forfait de 150 € pour un prix d'achat supérieur à 500 € TTC et inférieur à 1.000 € TTC
- l'aide est un forfait de 200 € pour un prix d'achat supérieur à 1.000 €.



L'état y va de sa nouvelle prime aussi : Prime de l'état à la réfection de votre vieux vélo à hauteur de 50 € et ce jusqu'au 31 mars 2021.

BONNE NOUVELLE

En même temps que la réalisation annoncée de mise en place d'un chauffage intérieur à la Basilique et à la mise en lumière extérieure, une autre bonne nouvelle, attendue depuis 3 ans ½, nous vient de l'Evêché, l'annonce de l'arrivée d'une équipe de 5 sœurs, issues de la congrégation des sœurs bénédictines du Sacré Cœur de Montmartre, congrégation consacrée principalement à l'animation culturelle de l'ensemble du sanctuaire marial.

Une date : le 15 Août 2021, Monseigneur l'Evêque procédera à la célébration de l'assomption mais aussi à l'installation des 5 sœurs, dirigées par la prieure générale, Sœur Marie-Elie. Elles habiteront à la Maison Saint Jean (ancien presbytère) en cours de restauration intérieure. Un vide est comblé.

INFO MAIRIE

➔ VACANCES DE NOËL...

La mairie sera fermée du 22 au 31 décembre 2020.

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

- Mr ADAM Jean-Pierre (Maire) 06.46.72.25.80
- Mr DEVILLIERS Guy (1^{er} Adjoint) 06.26.53.34.55
- Mme LIMA Véronique (2^{ème} Adjointe) 06.81.15.13.28
- Mr LEGRAND Clovis (3^{ème} Adjoint) 06.84.13.14.42

CONTACTS UTILES

Eau potable : accueil	03.26.69.38.38
Enlèvement de nid de guêpes	07.89.67.39.52
Capture des chiens errants	03.26.69.38.17
Centre anti poisons Nancy	03.83.32.36.36
Médecin, dentiste et pharmacien de garde les dimanches et jours fériés	15
brigade gendarmerie Courtisols	03.26.66.61.72

EN QUELQUES MOTS....



➔ Une fois encore, nous rappelons aux propriétaires d'animaux, qu'ils sont tenus de procéder au ramassage des déjections de leurs animaux de compagnie sur le domaine public communal. En cas de non-respect de cette interdiction, cette infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe. Le bon usage du domaine public est une affaire de TOUS. Merci de le respecter.

➔ Nous vous informons que les plaques PTT – EDF – ASSAINISSEMENT etc... sont propriétés à chaque organisme concerné, il est donc strictement interdit de les ouvrir ou d'y faire une intervention personnelle, sous peine de défalquer toute réparation, si nécessaire, à l'intervenant non contractuel. Merci de votre compréhension.



➔ Dans ces moments difficiles, nous sommes nombreux à passer des commandes par internet, ce qui engendrent beaucoup de livraisons postales ou par transporteurs (qui ne sont pas toujours les mêmes), malheureusement, les noms sur les boîtes aux lettres sont inexistantes ou illisibles, ainsi que le numéro de votre habitation. Merci pour eux de faire le nécessaire.



BONNES FÊTES A TOUS

